

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2016

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3519)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 2

Après la deuxième phrase de l'alinéa 2, insérer la phrase suivante :

« Les mêmes formulaires sont également publiés sous forme électronique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Puisque la transmission par voie électronique sera rendue possible, il faut aussi prévoir en toute logique la diffusion des formulaires sur Internet.